

7. — „La Charte de la Reforme Sportive” du Baron Pierre de Coubertin

Lors de la dernière session de la Société des Nations, le Baron Pierre de Coubertin a fait une conférence au cours de laquelle il a donné connaissance du document suivant : «La Charte de la Réforme sportive». Nous croyons intéressant de la reproduire ici, vu l'autorité de son auteur, qui fut le rénovateur des Jeux Olympiques et le Fondateur du Bureau international de Pédagogie sportive, dont l'opinion est utile à faire connaître au moment où la question de l'abus des sports et des remèdes à y apporter est à l'ordre du jour.

LA CHARTE DE LA REFORME SPORTIVE

Ce que l'on reproche au sport se ramène à trois ordres de griefs :

Surmenage physique,
Contribution au recul intellectuel,
Diffusion de l'esprit mercantile et de l'amour du gain.

On ne peut nier l'existence de ces maux, mais les sportifs n'en sont pas responsables. Les coupables sont : les parents, les maîtres, les pouvoirs publics et, accessoirement, les dirigeants de fédérations et la presse.

Les mesures de salut qui s'indiquent sont les suivantes :

Etablissement d'une distinction nette entre la culture physique et l'éducation sportive d'une part, l'éducation sportive et la compétition d'autre part ;

Création d'un « baccalauréat musculaire » selon la formule suédoise avec épreuves variant d'après la difficulté, l'âge et le sexe ;

Championnats internationaux tous les deux ans seulement, les années 1 et 3 de chaque Olympiade ;

Suppression de tous championnats organisés par des Casinos et des Hôtels ou à l'occasion d'expositions et de festivités publiques ;

Suppression de tous Jeux mondiaux faisant double emploi avec les Jeux olympiques et ayant un caractère ethnique, politique, confessionnel, etc.

Suppression des combats de boxe avec bourses ;

Introduction des exercices aux agrès parmi les sports individuels sur un pied de parfaite égalité ;

Unification désirable des sociétés dites de «Gymnastique» et dites «Sportives» ;

Acceptation de la distinction entre le professeur et le professionnel, le premier pouvant être considéré comme amateur dans tous les sports qu'il n'a pas enseignés ;

Recours au serment individuel prêté par écrit avec énumération des diverses sources de profits susceptibles d'être réalisés ;

Suppression de l'admission des femmes à tous concours où des hommes prennent part ;

Renonciation par les municipalités à la construction d'énormes Stades destinés aux seuls spectacles sportifs et substitution à ces édifices d'établissements conçus d'après le plan modernisé du gymnase hellénique antique ;

Interdiction de tous concours avec spectateurs pour juniors au-dessous de 16 ans ;

Création d'associations sportives scolaires sous les seules couleurs desquelles les écoliers et collégiens seront admis à participer à des compétitions ;

Recul de l'âge d'enrôlement des Boy-scouts ;

Développement d'une médecine sportive prenant son point d'appui sur l'état de santé au lieu du cas morbide et faisant une part beaucoup plus large à l'examen des caractéristiques psychiques de l'individu ;

Encouragement par tous les moyens de l'exercice sportif pour les adultes individuels par opposition aux adolescents chez lesquels il y a lieu au contraire de le refréner quelque peu ;

Intellectualisation du scoutisme par le moyen de l'astronomie générale, de l'histoire et de la géographie universelles ;

Intellectualisation de la presse sportive par l'introduction de chroniques consacrées à la politique étrangère et aux événements mondiaux.

LES IXèmes JEUX D'EXTREME-ORIENT.

Les IXèmes Jeux d'Extrême-Orient ont eu lieu à Tokio, par un temps superbe, du 24 au 31 mai 1930. La situation des terrains et le logement des compétiteurs étaient des plus favorables. Le stade principal, réserve à l'athlétisme, au football-association, à la gymnastique et aux jeux de démonstration, comprend une piste de 400 mètres avec une ligne droite de 200 mètres, une vaste tribune en béton le long de la ligne droite et une haute terrasse gazonnée dominant les autres côtés du terrain, avec une capacité d'environ 50.000 places assises. Sous la tribune bétonnée se trouvent des vestiaires pour les athlètes, des bureaux pour la presse et divers locaux, réfectoires, etc. A l'une des extrémités du Stade est construite la nouvelle piscine en plein air de 50 m. de longueur, à laquelle est annexée une autre piscine carrée pour les épreuves de plongeurs. Le nombre des places assises du stade de natation est d'environ 10.000. Non loin de l'autre extrémité du Stade principal se trouve un amphithéâtre en forme de bol, qui est utilisé d'habitude pour les épreuves de lutte japonaise et qui permet à 10.000 spectateurs environ de trouver des places assises. On avait, en vue des Jeux, construit une spacieuse plateforme de bois au-dessus du ring de lutte. C'est là que se disputèrent les épreuves de volleyball et de basketball et je n'ai jamais vu, pour ces sports, de meilleur aménagement en plein air. Un magnifique éclairage électrique permet de faire disputer le soir aussi les épreuves de basketball. Le stade de baseball est à proximité immédiate et offre des sièges à environ 30.000 personnes. Il a été décidé d'agrandir ce dernier stade, à bref délai, et de doubler sa capacité de spectateurs. La cause en est l'immense popularité du baseball intercollégial au Japon. Mais même l'agrandissement projeté ne permettra d'admettre qu'une faible partie de ceux qui désirent assister aux matches intercollégiaux semi-annuels de baseball, lorsque les meilleurs équipes sont en présence.

Entre le Stade principal et celui de basketball et de volleyball se trouve un grand bâtiment, le quartier général de l'Association Nationale des Jeunes gens, l'heureuse organisation des clubs fédérés de jeunes